

KEA - Conditions Générales de Vente du 1er Septembre 2009 au 31 Mars 2011

Les tarifs de base incluent:

- L'assurance couverture avec franchise standard
- Kilométrage illimité pour tous types de véhicules
- Frais conducteurs supplémentaires
- Tout l'équipement de cuisine & literie
- Réservoir d'eau rempli et bombonne(s) de gaz remplie(s)
- Frais de nettoyage du véhicule
- Assistance routière nationale et téléphone vert
- Dossier compréhensif d'informations pour le voyage
- 10% G.S.T. (taxe sur les biens et services), 3% de frais administratifs et d'enregistrement du véhicule ainsi que frais de vignettes et autres coûts associés

Durée de location

Durée minimale de location: 7 jours. La durée minimale de location est étendue à 10 jours entre la période du 20 Décembre au 5 Janvier. Pendant les courses automobiles de Bathurst et de 'Phillip Island' la durée minimale de location est de 10 jours pour départ de tous les dépôts de la cote Est. La location de véhicule est calculée sur la base de jour calendaire, le jour d'arrivée et de départ sont toujours considérés comme des jours complets, quelque soit l'heure à laquelle le véhicule est mis à disposition ou récupéré.

Location longue durée

Pour se renseigner sur les prix avantageux de location de longue durée, S.V.P. envoyez un courrier électronique.

Lieux des dépôts

Les dépôts KEA sont à : Adelaide, Alice Springs, Brisbane, Broome, Cairns, Darwin, Melbourne, Perth et Sydney.

Lieux d'enlèvement et de retour des véhicules

Les véhicules doivent être pris en charge et retournés aux dépôts de KEA.

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi/jours fériés: 08:00 - 17:00
Samedi/Dimanche: 08:00 - 13:00

A noter: Toutes les succursales sont fermées le jour de Noël (25 décembre). Le dépôt de Darwin est fermé pendant la période du 11 Décembre 2010 au 27 Mars 2011.

Locations à sens unique

Les locations à sens unique sont disponibles sujet aux périodes de location minimum dans la table ci-dessous.

ADL									
7	ASP								
14	14	BNE							
21	21	21	BME						
14	14	7	21	CNS					
14	7	14	14	14	DRW				
7	14	7	21	21	14	MEL			
14	21	21	14	21	21	14	PER		
14	14	7	21	14	21	7	21	SYD	

Frais de location pour un aller simple

Il est possible de bénéficier d'une location "Aller simple" entre tous nos dépôts. Le coût d'un "Aller simple" est de AU\$ 350 pour toute location de 20 jours et moins par segment. Les locations multiples sont traitées en tant que locations séparées quant aux conditions de frais de location d'aller simple et conditions de durée minimale de location.

Supplément zone lointaine

Indépendamment des frais aller-simple un supplément de AU\$750 s'applique pour tout enlèvement ou dépôt de véhicule à notre succursale de Broome.

Locations multiples – Minimum de 7 jours

Des locations multiples peuvent être combinées afin de remplir les conditions pour un tarif de longue durée. Des locations en Nouvelle-Zélande et en Australie peuvent être combinées pour remplir de telles conditions si le voyage est effectué sur une période de 12 mois maximum. Si le jour de retour et le jour d'enlèvement est le même, alors chaque jour sera chargé par type de véhicule loué. Des locations multiples sont considérées des locations séparées sous les conditions d'aller simple et conditions de durée de location minimale.

Assurance franchise avec couverture standard

Tous les véhicules de KEA sont couverts par une assurance tout risques. Une franchise standard de AU\$ 7,500 est applicable dans le cas de dommages causés à notre véhicule. Le signataire du contrat sera entièrement responsable pour les charges de temps de réparation/véhicule hors service – le tarif par jour pour le temps que le véhicule est mis hors service pour les réparations (max 14 jours) - ainsi que pour le remplacement et la réparation des pare-brises et des pneus. Dommages causés au toit et châssis du véhicule ne sont pas couverts. La caution peut être payée en liquide, en chèques de voyage ou carte de crédit (voir paragraphe "Important: Paiements de caution avec carte de crédit"). La caution sera entièrement remboursée au retour du véhicule au lieu et à la date mentionnés dans le contrat de location, si aucun dommage au véhicule ni aux biens d'un tiers n'est constaté, que le plein de carburant ait été fait, que la cassette des toilettes ainsi que le réservoir des eaux usées aient été vidés, et qu'aucun équipement n'ait été perdu ou endommagé.

Important: Paiements de caution avec carte de crédit

Si le loueur ne prend pas l'option d'achat de la réduction de franchise de KEA alors une caution de AU\$7,500 sera requise. Cette caution sera prise sur la carte de crédit du client lors de l'enlèvement du véhicule. Nous n'acceptons que les cartes VISA, MasterCard, AMEX et Diners Club. L'utilisation de cartes VISA et MasterCard ont une surcharge de 2% par transaction, les cartes AMEX et Diners Club ont une surcharge de 5% par transaction. Si aucun dommage au véhicule n'est constaté lors du retour du véhicule au dépôt de KEA et que les autres conditions de retour sont remplies, la caution sera alors entièrement remboursée. Comme chaque monnaie, le Dollar Australien fluctue, parfois la valeur change de 3 à 4 cents sur une période de 3 à 5 semaines. Les fluctuations de valeur d'échanges, la différence entre la valeur d'achat et de vente facturée par les banques et

autres frais bancaires, peuvent donner une différence de valeur de retour de la caution. KEA n'est pas responsable pour les variations ou autres frais de transactions bancaires qui peuvent être facturés par la banque ou autres fournisseurs de cartes de crédit.

KEA propose les options suivantes afin de réduire ou supprimer la franchise standard:

Réduction de franchise 1 (Bronze Cover)

Réduction de franchise 1, en payant un supplément de AU\$ 28 par jour (AU\$35 pour les 4x4) votre franchise en cas de dommages causés au véhicule sera réduite à un maximum de AU\$ 2,000. Le signataire du contrat sera entièrement responsable pour les charges de temps de réparation/véhicule hors service - le tarif par jour pour le temps que le véhicule est mis hors service pour les réparations (max 14 jours) - ainsi que pour le remplacement et la réparation des pare-brises et des pneus. Dommages causés au toit et châssis du véhicule ne sont pas couverts. Cependant une caution de AU\$ 2,000 sera perçue à l'enlèvement du véhicule. Elle peut être payée en liquide, en chèques de voyage ou carte de crédit : une emprunte manuelle de la carte de crédit sera prise. La caution sera entièrement remboursée au retour du véhicule au lieu et à la date mentionnés dans le contrat de location si aucun dommage à votre véhicule ni aux biens d'un tiers n'est constaté, que le plein de carburant ait été fait, que la cassette des toilettes ainsi que le réservoir des eaux usées aient été vidés, et qu'aucun équipement n'ait été perdu ou endommagé. Le coût total de l'assurance est limité à 50 jours maximum ou à AU\$ 1,400 (AU\$ 1,750 pour les 4x4).

Réduction de franchise 2 (Silver Cover)

Réduction de franchise 2, en payant un supplément de AU\$ 38 par jour (AU\$ 45 pour les 4x4) votre franchise en cas de dommages causés au véhicule sera réduite à zéro et inclut le remplacement et la réparation des pare-brises et des pneus. Dommages causés au toit et châssis ainsi que les dégâts matériels du véhicule par suite d'accident sans tiers sont également inclus. Une caution de AU\$500 est payable à l'heure d'enlèvement du véhicule et elle peut être payés par argent comptant ou par chèques de voyage. Alternativement, une impression manuelle, laissant la date ouverte, d'une carte de crédit (VISA, Mastercard, Amex ou Diners) sera prise pour AU\$500. La caution est tenu comme sécurité contre tout prolongements de location non autorisés ou le retour du véhicule à un autre dépôt que convenu, le coût de faire le plein d'essence, les frais pour le nettoyage et les frais résultant d'une violation des responsabilités du locataire. La caution est entièrement remboursable au retour du véhicule à l'endroit convenu, la date convenue et en état propre avec un réservoir de carburant plein, le réservoir de toilette et d'eaux usées vidé et aucun équipement ou accessoire perdus ou endommagés. Le coût total de l'assurance est limité à 50 jours maximum ou à AU\$ 1,900 (AU\$ 2,250 pour les 4x4).

Pack "All Inclusive" (Platinum Cover)

Le Pack "All Inclusive" de KEA est disponible à partir de AU\$ 60 (AU\$ 65 pour les 4X4) par jour de location. Le coût total de l'assurance est limité à 50 jours maximum ou AU\$ 3,000 (AU\$ 3,250 pour les 4X4).

Le pack "All Inclusive" inclus:

- Assurance tout risques (ZERO FRANCHISE) pour tous dommages causés à votre véhicule ou aux biens d'un tiers; inclut le remplacement et la réparation des pare-brises et des pneus, le coût de dommages causés au toit et châssis, dégâts matériels du véhicule par suite d'accident sans tiers du véhicule loué et charges pour temps de réparation/véhicule hors service
- La surcharge de location aller simple (à l'exception de supplément de zone lointaine de AU\$750 pour Broome)
- Prix de taxi de l'aéroport au dépôt pour le premier jour et du dépôt à l'aéroport pour le dernier jour de location
- Equipement de camping- table, chaises et parasol
- Système de navigation GPS multilingue et EPIRB (signal de détresse pour les 4X4)
- Siège(s) pour bébé(s) et enfant(s) (sur demande)

Une caution de AU\$500 est payable à l'heure d'enlèvement du véhicule et elle peut être payés par argent comptant ou par chèques de voyage. Alternativement, une impression manuelle, laissant la date ouverte, d'une carte de crédit (VISA, Mastercard, Amex ou Diners) sera prise pour AU\$500. La caution est tenu comme sécurité contre tout prolongements de location non autorisés ou le retour du véhicule à un autre dépôt que convenu, le coût de faire le plein d'essence, les frais pour le nettoyage et les frais résultant d'une violation des responsabilités du locataire. La caution est entièrement remboursable au retour du véhicule à l'endroit convenu, la date convenue et en état propre avec un réservoir de carburant plein, le réservoir de toilette et d'eaux usées vidé et aucun équipement ou accessoire perdus ou endommagés.

Location d'équipement supplémentaire

A réserver en même temps que le véhicule et payable à l'enlèvement de celui-ci.

- Table de camping AU\$ 35 par location
- Chaise de camping AU\$ 30 par location
- Parasol AU\$ 20 par location
- Siège enfant/rehausseur enfant AU\$ 50 par location*
- Téléphone satellite pour AU\$ 20 par jour plus les frais de communication
- GPS système de navigation AU\$ 5 par jour (min AU\$ 75 - max AU\$ 250)
- Kit de réparation pour 4x4 AU\$ 165 par location

***A noter:** *Siège enfant/rehausseur enfant ne peuvent pas être installés dans les modèles 2ST et 4x4.*

Réservation et acompte

Vous devez payer un acompte de AU\$ 250 non remboursable au moment de la confirmation de votre réservation. Le solde est payable 35 jours avant le commencement du voyage. Si le solde n'est pas reçu 35 jours avant le commencement du voyage, KEA Campers se réserve le droit d'annuler la réservation.

Frais d'annulation

Frais en pourcentage du montant de la location au cas d'une annulation:

35 à 20 jours avant enlèvement = 25% (min AU\$ 500)

19 à 7 jours avant enlèvement = 50% (min AU\$ 500)

6 à 1 jour(s) avant enlèvement = 100%
ou si le client ne se présente pas

Note : Si le véhicule est rendu à l'avance = Pas de remboursement
ou si le véhicule est collecté en retard

Changements de réservation

Les conditions suivantes s'appliquent aux modifications des réservations:

- Si les dates de location sont changées 14 jours avant l'enlèvement et le voyage est raccourci il n'y aura pas de remboursement
- Si le dépôt d'enlèvement ou de retour est changé 14 jours avant l'enlèvement du véhicule, des frais de déplacement peuvent être chargés.
- Si le dépôt de retour change après le commencement du voyage, celui-ci doit être approuvé par le service à la clientèle de KEA. Si le changement est approuvé une surcharge de AU\$ 750 minimum sera chargée.
- Le service à la clientèle de KEA doit approuver toute extension de location. Les coûts supplémentaires doivent être payés lors de la confirmation de l'extension.

Changement de véhicule

Si, pour des raisons qui échappent à notre contrôle, le véhicule réservé n'est pas disponible, nous

nous réservons le droit de substituer à celui-ci un véhicule comparable ou de qualité supérieure sans frais supplémentaire pour le client. Ceci ne constituerait pas une rupture de contrat et ne donne donc pas droit au signataire du contrat de location à un remboursement d'aucune sorte.

Catégorie de véhicule sur classement / déclassement

Les véhicules ne peuvent pas être commandés par modèle, kilométrage ou âge, mais seulement par catégorie* de véhicule. Si le signataire du contrat décide de déclasser la catégorie du véhicule 14 jours avant l'enlèvement du véhicule ou pendant la location, aucun remboursement sera effectué. Dans le cas d'un sur classement la différence des tarifs est payable.

**Certaines caractéristiques peuvent varier d'un modèle à l'autre.*

Permis de conduire et âge minimum

Un permis de conduire national est requis (non-provisionnel). Les permis nationaux en une autre langue que l'anglais doivent être présentés accompagnés d'une traduction officielle ou d'un permis international valide. L'âge minimum est de 21 ans. Tout autres conducteurs doivent remplir toutes les conditions de location de KEA et doivent être présent au dépôt lors de l'enlèvement du véhicule.

Restrictions

Les véhicules à deux roues motrices ne peuvent être conduits que sur des routes fortifiées ou sur des voies d'accès aux campings et parcs nationaux d'une distance maximale de 1 kilomètre, à condition qu'elles soient maintenues en bon état. Les 4x4 ne sont pas autorisés sur les Iles de Queensland (Fraser Island, Stradbroke Island, Moreton Island etc.). Vous pouvez désormais emprunter les pistes non fortifiées suivantes avec la permission préalable de KEA : Cape York de décembre à mai, Simpson Desert, Gunbarrel Highway, Oodnadatta Track, Birdsville Track, Warburton Road, Tanami Track, Gibb River Road. KEA interdit le contact des véhicules avec de l'eau salée, y compris la traversée des rivières. KEA se réserve le droit de limiter les déplacements de véhicules dans certaines zones lors des conditions météorologiques et routes défavorables.

Interdiction de fumer et animaux

Il est strictement interdit de fumer dans les véhicules de KEA et une surcharge de AU\$ 500 sera chargée aux contrevenants. Les animaux sont interdits à bord de tous les véhicules KEA et le même coût de nettoyage s'applique.

Limite de responsabilité

Si, pour des raisons qui échappent à notre contrôle, aucun véhicule n'est disponible pour le loueur, la responsabilité de KEA est limitée au remboursement complet de la location. Dans le cas d'une faille mécanique (sauf si c'est causé par le loueur), la responsabilité de KEA est limitée au remboursement de la location pour la période de location restante.

Réparations

Les réparations à concurrence de AU\$100 peuvent être effectuées sans autorisation préalable de KEA et seront remboursées. Les montants de plus de AU\$100 doivent être approuvés par le service d'assistance routière de KEA.

Amendes et contraventions

Le signataire du contrat de location est tenu pour responsable de toutes les amendes et contraventions liées à une utilisation du véhicule par le conducteur contraire au Code de la Route pendant la durée de la location et sera facturé AU\$ 75 de frais administratifs pour chaque excès de vitesse et AU\$ 25 pour chaque amendes de stationnement ou non paiement de frais de péage que KEA devra lui retourner.

Responsabilités du signataire du contrat

Le signataire du contrat est entièrement tenu responsable pour:

1. Tous dommages causés au véhicule ainsi qu'à la propriété d'un tiers si les termes du contrat sont rompus.
2. Les dommages causés au véhicule sont dus à une conduite imprudente, négligente ou inconsciente.
3. Vous conduisez sous l'influence d'alcool ou de drogues.
4. Les dommages causés par un roulement du véhicule sans participation d'un tiers.
5. Vous conduisez sur des routes interdites.
6. Les dommages ou pertes d'affaires personnelles.
7. Les dommages causés par utilisation d'un carburant incorrect ou contaminé.
8. Immersion dans l'eau ou dommages causés par l'eau salée de votre fait.

En cas de dommages au véhicule de KEA ou aux biens d'un tiers pour les motifs ci-dessus une seconde caution sera perçue afin de couvrir la franchise d'éventuels dommages ultérieurs. Quand un véhicule de conduite manuelle est réservé, le conducteur doit être autorisé de conduire ces véhicules et avoir de l'expérience dans leur conduite.

Assurance de voyage

Nous recommandons vivement à tous nos clients de prendre le plus haut niveau d'assurance voyage.

Retour du véhicule

Les véhicules doivent être rendus au lieu et à la date mentionnés dans le contrat de location, si aucun dommage à votre véhicule ni aux biens d'un tiers n'est constaté, que le plein de carburant ait été fait, que la cassette des toilettes ainsi que le réservoir des eaux usées aient été vidés, et qu'aucun équipement n'ait été perdu ou endommagé. Un coût de AU\$ 250 sera imposé si la cassette des toilettes n'a pas été vidée ou si le véhicule n'est pas rendu dans un état raisonnable et propre. Tous les véhicules doivent être rendus avec le réservoir de carburant plein. Le ravitaillement en carburant à notre dépôt sera facturé à raison de AU\$ 3 le litre plus AU\$ 25 de main-d'œuvre.

Trousse de premiers secours

Chaque véhicule dispose d'une trousse compréhensive de premiers secours de haute qualité. Si le sceau est cassé ou la trousse n'est pas rendue, un coût de AU\$ 50 sera chargé au retour du véhicule.

Général

Les tarifs et modalités peuvent être modifiés. Alors qu'ils contiennent les mêmes équipements, certains camping-cars peuvent présenter différentes dispositions de celles indiquées. Toutes les dimensions et volumes indiqués sont approximatifs. L'information fournie sur ce site est sujette à des changements sans notification.

Toute plainte ou action judiciaire liées aux services fournis à nos clients sera soumise à la loi Australienne. Toute plainte ou action judiciaire à l'encontre du fournisseur se fera en regard des Conditions Générales de Vente figurant sur notre contrat avec eux.